

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	10	2	12

Date de la convocation
20 juin 2025

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de juin, à 19h45,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN,

Excusés : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Absente : Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : DEL.2025.06.26.12

OBJET : Budget Eau 2025 – Décision modificative n°1.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en raison d'une erreur matérielle, le budget annexe Eau voté le 02 avril 2025 doit être rectifié. En effet, le montant voté en dépenses imprévues d'exploitation dépasse le plafond des 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D 022 : Dépenses imprévues	100,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues d'exploitation	100,00 €			
D 678 : Autres charges exceptionnelles		100,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		100,00 €		
Total exploitation	100,00 €	100,00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **ACCEPTÉ** le transfert de crédits proposé par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS



Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20250626-2025062612B0071-BF
Transmission n°ASCL_2_2025-07-22T16-34-00.00 (MI26278740)
Date de télétransmission : 22 juillet 2025
Date de réception préfecture : 22 juillet 2025